

**Association canadienne
des radiodiffuseurs**

La diversité en radiodiffusion

Rapport 2005-06

**Annexe C
Communiqués de l'ACR**



28 avril 2006



Communiqué

POUR PUBLICATION IMMÉDIATE

Personnes handicapées à la télévision L'ACR élaborera une série de mécanismes pour les télédiffuseurs

Ottawa, le 16 septembre 2005 – Aujourd'hui, l'Association canadienne des radiodiffuseurs (ACR) a présenté son rapport de recherche intitulé *La présence, la représentation et l'intégration des personnes handicapées à la télévision* au Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC).

Ce rapport détaillé traite des problématiques et des obstacles auxquels s'affrontent les personnes handicapées tant dans la société que dans la programmation télévisuelle. Il renferme une série de recommandations qui permettront d'élaborer des mécanismes pour aider les télédiffuseurs à faire en sorte que davantage de personnes handicapées puissent œuvrer dans l'industrie de la télédiffusion et aussi pour résoudre les problèmes liés à la présence et à la représentation de ce secteur de la population au petit écran.

« Conscients du fait que tous les médias, et tout particulièrement la télévision, sont en mesure de jouer un rôle prépondérant pour ce qui est de modifier les attitudes du public sur les questions sociales, les télédiffuseurs privés du Canada sont résolus à améliorer la présence, la représentation et l'intégration des personnes handicapées à la télévision. Notre rapport approfondi fait état de cet engagement, mais il souligne également que notre succès en tant qu'industrie dépend de la collaboration et de l'apport de nos partenaires du secteur », a déclaré le président et chef de la direction de l'ACR, Glenn O'Farrell.

Un Comité directeur, composé de membres de l'ACR et présidé par Sarah Crawford, vice-présidente des Affaires publiques de CHUM Limited, fut mis sur pied pour surveiller l'élaboration et la mise en œuvre d'un plan d'action détaillé. Ce Comité directeur a recommandé plusieurs mécanismes et initiatives pour les télédiffuseurs et les partenaires de l'industrie qui sont tirés des résultats de la recherche qu'il a effectuée dans le cadre d'au-delà de 50 consultations individuelles, d'un forum des parties prenantes et de recherches sur les pratiques exemplaires. De plus, un Comité de prise de contact réunissant des personnes handicapées, dont plusieurs possèdent de l'expérience de l'industrie de la radiotélédiffusion, a fait une contribution inestimable en tant que groupe consultatif, tant au chapitre de la mise en œuvre du plan de recherche de l'ACR que des recommandations et des mécanismes.

Le Comité directeur en est venu à la conclusion que le succès des recommandations tient à la mise en place des initiatives à un de trois paliers possibles, à savoir : celui de la station, du télédiffuseur ou du groupe d'entreprises individuel; celui de l'ensemble de l'industrie de la radiotélédiffusion; ou celui d'autres secteurs désignés comme le secteur de la production indépendante ou le secteur de l'éducation.

Le Comité directeur et le Comité de prise de contact ont constaté que la mise en œuvre des initiatives se fera principalement au palier de la station, du télédiffuseur ou du groupe d'entreprises individuel, puisqu'il faut adapter les initiatives à la réalité commerciale de chacun d'eux.

Les radiotélédiffuseurs du Canada s'attachent à élaborer et à mettre en place des initiatives pour améliorer et favoriser la diversité au sein de leur industrie. L'an dernier, l'ACR a adopté les recommandations mises

de l'avant par le Groupe de travail sur la diversité culturelle à la télévision. Ces recommandations découlent d'une étude qualitative et quantitative majeure qui fut effectuée en 2004 sur les minorités ethnoculturelles et les peuples autochtones à la télévision et derrière l'écran au Canada.

D'une longueur de 100 pages, le rapport et l'étude sur la recherche représentent l'aboutissement des travaux énoncés dans le plan d'action de l'ACR qui fut soumis au CRTC en août 2004. La version intégrale du rapport et de l'étude de recherche est affichée à :

<http://www.cab-acr.ca/french/societal/diversity/disabilities.shtm>.

L'ACR est le porte-parole national des radiotélédiffuseurs privés du Canada. Elle représente la grande majorité des services de programmation privés canadiens, y compris les stations de radio et de télévision, les réseaux et les services de télévision spécialisée, payante et à la carte.

- 30 -

Pour tout complément d'information, prière de communiquer avec :

Kevin Desjardins
Chef, Communications
(613) 233-4035, poste 331
(kdesjardins@cab-acr.ca) .

Radio/Television/Specialty and Pay • Radio/Télévision/Services de télévision spécialisée et payante
 306-350 Sparks, Ottawa, Canada K1P 5S2 Tel./Tél. : (613) 233-4035 Fax/Télec. : (613) 233-6961 www.cab-acr.ca

Faits saillants

La présence, la représentation et l'intégration des personnes handicapées à la télévision

En janvier 2004, le CRTC a demandé que l'ACR élabore et lui présente un plan d'action indiquant les mesures qu'elle propose pour examiner et traiter de la question touchant la présence, la représentation et l'intégration des personnes handicapées à la télévision (avis public 2004-2). L'ACR a tenu plusieurs consultations et effectué de la recherche afin d'élaborer le plan d'action qui a été déposé au Conseil en août 2004.

La recherche

L'ACR a retenu les services de CONNECTUS Consulting Inc. pour effectuer l'étude de recherche qualitative sur la présence, la représentation et l'intégration des personnes handicapées à la télévision qui comprenait :

1. **Les consultations de grande envergure**, notamment des entrevues individuelles avec des représentants d'organismes non gouvernementaux des personnes handicapées consacrés aux domaines du service et de la consommation (ONG des personnes handicapées), des personnes handicapées qui œuvrent dans le secteur de la radiotélédiffusion, des hauts fonctionnaires, des cadres supérieurs de l'industrie de la radiotélédiffusion et des représentants du secteur de la production au Canada. *Nous avons interviewé 56 personnes représentant 43 organismes à travers le Canada entre le 31 mai et le 31 juillet 2005.*
2. **Le Forum des parties prenantes** le 15 juillet 2005 à Toronto, lequel a réuni 20 ONG des personnes handicapées, télédiffuseurs, acteurs et producteurs dans le cadre d'une discussion facilitée

sur les questions, les obstacles, les mécanismes et les initiatives. Seize observateurs de plus, des domaines du gouvernement et de la télédiffusion, ont assisté au Forum, à savoir les membres du Comité directeur de l'ACR qui surveillaient la recherche, les membres de son Comité de prise de contact à titre de groupe consultatif pour l'étude et composé de personnes handicapées, ainsi que deux hauts fonctionnaires du CRTC.

3. La recherche sur les **pratiques exemplaires** et l'analyse de ces pratiques, lesquelles étaient orientées vers les initiatives de l'industrie de la télédiffusion et les initiatives liées à l'industrie au Royaume-Uni aux États-Unis et au Canada.

La méthodologie reliée à cette recherche a permis d'élaborer un rapport complet dans lequel on trouvera de façon détaillée les enjeux et les obstacles qui mettent les personnes handicapées au défi, tant dans la société que dans les émissions de télévision. Elle a permis également de proposer une série de mécanismes pour aider les télédiffuseurs à faire participer davantage les personnes handicapées à notre industrie et à s'attaquer aux questions de leur présence et de leur représentation au petit écran.

Consensus – points clés

Le Comité directeur et le Comité de prise de contact ont identifié **les points clés** suivants pour mettre des initiatives en place qui pourront améliorer la présence, la représentation et l'intégration des personnes handicapées à la télévision :

1. Les radiotélédiffuseurs du Canada s'attachent à créer et à mettre en œuvre des initiatives qui pourront améliorer et favoriser la diversité au sein de leur industrie. Les télédiffuseurs font état de leurs initiatives à cet égard dans le rapport annuel sur la diversité que chacun d'eux remet au CRTC. En 2004, on élargissait la portée du rapport sur les initiatives au chapitre de la diversité pour y inclure celles qui s'adressent aux personnes handicapées.
2. Les radiotélédiffuseurs privés du Canada sont d'avis que tous les médias, tout particulièrement la télévision, sont en mesure de jouer un rôle prépondérant pour ce qui est de modifier les attitudes du public sur les questions sociales, et que davantage de visibilité, des représentations plus exactes et des messages positifs peuvent avoir une influence notable sur la mesure dans laquelle la société accepte d'inclure certaines personnes.
3. Lors des consultations effectuées dans le volet de la recherche, nous avons découvert qu'il existe une attitude très répandue en faveur des avantages commerciaux d'assurer la diversité en radiotélédiffusion. Cette opinion est fondée sur certaines constatations, notamment que (i) davantage de présence à l'écran et de représentation exacte aura l'effet d'atteindre et d'accroître non seulement les auditoires composés de Canadiens handicapés, mais aussi ceux qui comptent leurs familles, leurs amis et les personnes soignantes, (ii) les télédiffuseurs peuvent obtenir un avantage concurrentiel en exploitant toutes les sources de créativité à leur disposition, les personnes handicapées y compris, et (iii) l'adaptation du milieu pour les employés handicapés par des moyens comme des portes automatiques, des rampes, etc., représente un avantage éventuel pour tous les employés de l'industrie de la radiotélédiffusion.
4. Les personnes consultées s'accordent généralement pour dire que la présence de personnes handicapées à l'écran et derrière l'écran est très peu élevée et qu'on présente encore des images négatives.
5. La recherche indique que les **producteurs indépendants** au Canada, les auteurs, les régisseurs de distribution des rôles, les metteurs en scène et d'autres personnes responsables de la création, ont un rôle essentiel à jouer pour faire en sorte qu'on présente davantage de personnes handicapées à l'écran ainsi qu'une image plus exacte de ce secteur de la population.
6. Dans le système de télédiffusion, le **canal communautaire** joue un rôle très important en tant que point d'accès aux ondes pour les Canadiens. Comme le font remarquer les auteurs du rapport, les entreprises de câblodistribution peuvent donner un coup de main solide aux efforts en vue d'assurer l'inclusion en ouvrant, par le biais du canal communautaire, la voie aux émissions réalisées ou mettant en vedette des personnes handicapées et en se faisant un endroit de formation pour les personnes handicapées.
7. Le **secteur de l'éducation** au Canada joue un rôle fondamentalement important sur le plan du perfectionnement de ressources humaines pour l'industrie. Épaulés par les télédiffuseurs et les partenaires de l'industrie, les éducateurs de tous les niveaux peuvent jouer un rôle des plus importants dans l'orientation des étudiants handicapés vers une carrière dans le domaine de la télévision ou de la production télévisuelle.
8. Dans un univers où l'évolution de la technologie et la convergence du contenu sont monnaie courante, il est important de favoriser l'inclusion de personnes handicapées dans tout l'éventail des médias et des plates-formes de distribution. À mesure que le contenu vidéo devient disponible sur téléphone cellulaire et par d'autres moyens et à mesure que des liens deviennent possibles entre divers genres de fournisseurs et de distributeurs de contenu, les occasions d'inclure les personnes handicapées – acteurs, créateurs ou autres – vont bien au-delà de la télévision.

9. De tous les mécanismes que pourront utiliser les télédiffuseurs, l'établissement de la communication et du contact entre les télédiffuseurs et le secteur des personnes handicapées constitue le point de départ essentiel.

Faits saillants des Initiatives, mécanismes et recommandations

L'ACR élaborera un **message d'intérêt public (MIP)** qui pourra être diffusé à l'antenne de ses stations membres dans le but de favoriser un changement positif de l'attitude du public concernant les personnes handicapées. Sa diffusion est prévue pour l'automne 2006.

D'ici le printemps 2006, l'ACR examinera ses **codes régissant le contenu diffusé** par l'industrie afin de régler les problèmes relatifs à la représentation, à la télévision, des personnes handicapées qui ont été soulevés pendant la recherche.

L'ACR élaborera un **séminaire de formation** pour les gestionnaires du secteur de la télévision, lequel sera axé sur les suggestions faites par le secteur des personnes handicapées. Ce séminaire, qui sera offert en 2006, servira à sensibiliser l'industrie aux moyens spécifiques – et souvent efficaces par rapport au coût – de répondre aux besoins des personnes handicapées dans le milieu de travail de la télédiffusion.

L'ACR élaborera une **trousse de renseignements sur les emplois au sein des secteurs de la télédiffusion et de la production** qui sera distribuée à grande échelle aux télédiffuseurs, aux éducateurs et au secteur des personnes handicapées. Cette trousse se composera de plusieurs éléments, dont une brochure expliquant les genres d'emplois disponibles dans ces deux secteurs. La brochure sera affichée sur le site Web de l'ACR dans la section *Diversité en radiodiffusion* et elle sera distribuée aux membres de l'ACR pour les salons de l'emploi et d'autres mesures de recrutement.

Épaulée par les commentaires et suggestions du secteur des personnes handicapées, ainsi que par la collaboration de l'ACDIRT, l'ACR élaborera des **documents de sensibilisation sur le langage inapproprié**. On songe à une brochure d'information à l'intention des membres de l'ACR et de l'ACDIRT et affichée au site Web de l'ACR dans la section *Diversité en radiodiffusion* et sur les sites Web des membres. L'ACR entreprendra ce projet de concert avec l'ACDIRT immédiatement dans le but de le terminer en 2006.



Communiqué

POUR DIFFUSION IMMÉDIATE

L'ACR appuie les pratiques exemplaires afin de promouvoir la diversité culturelle à la télévision

Ottawa, le 15 juillet 2004 – L'Association canadienne des radiodiffuseurs (ACR) a accueilli favorablement aujourd'hui le Rapport du Groupe de travail sur la diversité culturelle à la télévision. Les télédiffuseurs privés non seulement appuient ce rapport, mais s'apprêtent à mettre en place les Pratiques exemplaires mises de l'avant dans cette étude approfondie.

« Les télédiffuseurs privés du Canada s'engagent à assumer un rôle de leadership dans la mise en oeuvre des Pratiques exemplaires pour l'ensemble de l'industrie », a dit Glenn O'Farrell, président et chef de la direction de l'ACR. « Cet engagement à l'égard de l'avancement du reflet et de la représentation de la diversité culturelle à la télévision est indispensable pour s'assurer que nos écrans de télévision sont véritablement à l'écoute des auditoires canadiens. »

Dans ce rapport, le Groupe de travail a reconnu l'importance de tous les intervenants de l'industrie de s'engager à établir et à maintenir les liens avec la collectivité.

Les Conseils de la télévision et des services spécialisés et payants de l'ACR ont appuyé les Pratiques exemplaires recommandées et les Initiatives de l'industrie mises de l'avant par le Groupe de travail. Les télédiffuseurs privés s'engagent à mettre en vigueur les Pratiques exemplaires dans le but de promouvoir la représentation, le reflet et l'image des communautés ethnoculturelles et autochtones à l'écran et derrière la caméra.

« Au nom du Conseil de la télévision et du Conseil des services spécialisés et payants de l'ACR, nous désirons reconnaître l'important engagement des membres du Groupe de travail et les remercier pour leur dévouement, » a dit John Burgis, président du Conseil de la télévision de l'ACR.

« L'envergure des recherches et les résultats découlant de leurs délibérations ont ouvert la voie aux télédiffuseurs canadiens afin de mieux refléter la diversité canadienne, » a ajouté Peter Miller, président du Conseil des services spécialisés et payants.

« L'ACR entend travailler avec l'ensemble des partenaires de l'industrie afin de donner suite concrètement aux Pratiques exemplaires et aux Initiatives de l'industrie recommandées afin d'accroître la diversité culturelle dans tous les secteurs de la radiodiffusion, » a déclaré Glenn O'Farrell.

L'Association canadienne des radiodiffuseurs est le porte-parole national des radiodiffuseurs privés du Canada, représentant la grande majorité des services d'émissions canadiennes, notamment les stations privées de radio et de télévision, les réseaux et les services spécialisés, payants et à la carte.

Le rapport et l'étude de recherche sont disponibles au :
<http://www.cab-acr.ca/french/culturaldiversity/report.shtm>.

Pour plus d'information, veuillez contacter :

Pierre Pontbriand, Vice-président, Communications
Association canadienne des radiodiffuseurs (ACR)
(613) 233-4035 poste 351
ppontbriand@cab-acr.ca

Julien Lavoie, Gestionnaire, Communications
Association canadienne des radiodiffuseurs (ACR)
(613) 233-4035 poste 331
jlavoie@cab-acr.ca

DOCUMENT D'INFORMATION
RAPPORT DU GROUPE DE TRAVAIL
SUR LA DIVERSITÉ CULTURELLE À LA TÉLÉVISION

En août 2001, le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC) publiait l'avis public 2001-88, demandant aux radiodiffuseurs privés du Canada d'élaborer un plan d'action de l'industrie se penchant sur le reflet et la représentation de la diversité culturelle canadienne à la télévision.

L'avis public 2001-88 a aussi demandé qu'un groupe de travail soit formé et composé de représentants de l'industrie et d'autres secteurs afin de guider cette initiative. Le Groupe de travail sur la diversité culturelle à la télévision, créé en 2002 et composé de cinq représentants de l'industrie et de quatre représentants d'autres secteurs, a abordé deux objectifs clés figurant dans le plan d'action de l'industrie.

Premièrement, le Groupe de travail entreprendrait un important projet de recherche visant à étudier le reflet et la représentation de la diversité culturelle à la télévision canadienne privée. Deuxièmement, le Groupe de travail mettrait en place et recommanderait un ensemble des pratiques exemplaires et initiatives de l'industrie à des fins d'utilisation par les radiodiffuseurs. Ensemble, ceci formerait la base pour promouvoir et mesurer le progrès des radiodiffuseurs en matière de diversité culturelle dans les années à venir.

Recherche et conclusions principales

Le Groupe de travail a retenu la firme Solutions Research Group de Toronto et Johnston and Buchan LLP d'Ottawa pour effectuer le projet de recherche. Cinq modules de recherche ont été mis en place :

- Recherche de base, notamment des examens des analyses du contenu antérieur.
- Examen des pratiques exemplaires, 15 études de cas d'entreprises reconnues comme chef de file en matière de diversité culturelle.
- Cinquante-quatre entrevues individuelles avec 54 intervenants clés, notamment les organismes de radiodiffusion, ethnoculturels et autochtones.
- Vingt groupes de réflexion sélectionnés à partir de six marchés et représentant 150 Canadiens de divers milieux culturels.
- Une analyse comparative du contenu exhaustive : 330 heures d'émissions canadiennes à partir de 72 services de langue anglaise et française en plus de l'Aboriginal Peoples Television Network; 6 123 rôles parlés à partir de 462 émissions ont été analysés.

Le résultat du projet de recherche du Groupe de travail est incontestablement l'étude de recherche la plus exhaustive portant sur la diversité culturelle et les médias à avoir été réalisée dans le monde.

La recherche qualitative, c.-à-d. les entrevues et les groupes de réflexion, a révélé un mécontentement répandu à l'égard de l'état de la diversité culturelle à la télévision. Bien que les sujets d'entrevue aient indiqué un certain progrès, les gens reconnaissent généralement qu'une nette amélioration s'avère nécessaire. Les participants du groupe de réflexion ont donné des opinions fermes sur diverses sources de préoccupation, notamment les stéréotypes persistants, le portrait négatif, la sous-représentation de certains groupes et l'absence virtuelle de la représentation autochtone en dehors de l'Aboriginal Peoples Television Network.

L'analyse quantitative du contenu des émissions a confirmé bon nombre de ces préoccupations en offrant une riche évaluation de la façon exacte dont la diversité culturelle est reflétée et représentée à la télévision.

Afin de mesurer la présence réelle de la diversité culturelle à la télévision, les mesures de la partie de la population déterminées par Statistique Canada dans le recensement de 2001 ont été utilisées comme point de repère statistique. Pour le Canada, à l'exception du Québec, la partie de la population qui constitue la diversité ethnique, raciale et autochtone est de 15,3 p. 100. Pour le Québec, la même partie de la population est de 6,9 p. 100.

Onze catégories d'émissions, six en anglais et cinq en français, ont été analysées par une équipe de spécialistes en codage issus de divers milieux ethnoculturels. L'analyse consistait à (i) tabuler la présence réelle à l'écran de la diversité culturelle et (ii) analyser les rôles joués et/ou les attributs ou qualités démontrés à l'écran.

Deux catégories de langue anglaise étaient supérieures au point de repère de 15,3 p. 100 :

- autres émissions pour enfants; et
- émissions de divertissement.

Quatre autres étaient inférieures :

- nouvelles,
- autre information,
- dramatiques et
- dramatiques pour enfants.

Trois catégories de langue française étaient supérieures au point de repère de 6,9 p. 100 :

- autre information,
- dramatiques et
- dramatiques pour enfants.

Deux autres étaient inférieures :

- nouvelles et
- autre divertissement.

La recherche a permis de découvrir les facteurs suivants :

- La présence à l'écran des autochtones est considérablement moindre que leur présence équivalente dans la population générale;
- Les Canadiens de descendance asiatique et de l'Asie du Sud-Est sont sous-représentés par rapport à leur présence dans la population générale;
- Très peu de spécialistes/invités issus de divers milieux culturels sont présents dans les nouvelles en anglais;
- Très peu de rôles à l'écran comme chef d'antenne ou reporteur sont occupés par des minorités visibles dans les nouvelles de langue française; et
- Les minorités visibles dans les dramatiques de langue anglaise occupent peu de rôles parlés de premier plan.

Pratiques exemplaires et initiatives de l'industrie

Fondé sur les résultats de ces recherches et de l'expérience collective de ses membres, le Groupe de travail a mis sur pied et recommandé un ensemble exhaustif de pratiques exemplaires et d'initiatives de l'industrie guidées par les principes suivants :

- L'industrie de la radiodiffusion doit s'engager à long terme à promouvoir les objectifs de la diversité culturelle à l'écran et derrière la caméra.
- La conception des pratiques exemplaires est souple, ainsi elles peuvent être appliquées selon le besoin du marché et les réalités opérationnelles de chaque radiodiffuseur..
- Les pratiques exemplaires ont été mises en place de sorte que leur progrès peut être mesuré au fil du temps.
- Tous les secteurs de l'industrie (producteurs, directeurs, acteurs, organismes de financement) doivent s'engager à long terme afin de promouvoir les objectifs de la diversité afin d'apporter de véritables changements dans le système.

Afin de situer les pratiques exemplaires recommandées dans les opérations et les réalités du marché du système canadien de radiodiffusion, le Groupe de travail a réparti ses pratiques exemplaires en 10 zones :

1. Engagement de l'industrie
2. Application et mesure
3. Reddition de comptes et engagement de l'entreprise
4. Recrutement, embauche, conservation du personnel
5. Stage, mentorat et bourse d'études
6. Nouvelles et émissions d'information
7. Émissions – production acquise, indépendante et à l'interne
8. Liens avec la collectivité
9. Communications internes
10. Communications externes

Le Groupe de travail a aussi recommandé que le CRTC entreprenne une autre analyse du contenu des émissions dans trois ou quatre ans, par exemple durant la saison de télévision 2006-07 en vue de déterminer le degré de progrès atteint

Le rapport ainsi que les documents de recherche sont disponibles à :

<http://www.cab-acr.ca/french/culturaldiversity/report.shtm>